

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Les Docks – Atrium 10.7
BP 48104
13567 MARSEILLE Cedex 02

AVENANT N°1 A L'OFFRE DE CONCOURS N°07/1249

**OFFRE DE CONCOURS POUR LA REALISATION DES OUVRAGES D'ACCES AU
PARKING DES TERRASSES DU PORT**

ENTRE,

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, habilité par délibération N° du Bureau de la Communauté du 2010
(ci-après la "*Collectivité*")

d'une part

Monsieur Jean Philippe MOUTON, président de la société Hammerson France, représentant
La société HAMMERSON Les Terrasses du Port SCI (anciennement dénommée FORUM INVEST France Les Terrasses du Port SCI)
domiciliée 44, rue Washington 75408 PARIS Cedex 08
et inscrite au RCS Paris sous le numéro 479 687 576 (ci-après "*HAMMERSON Les Terrasses du Port SCI*")

d'autre part

Monsieur Jean Philippe MOUTON, président de la société Hammerson France, représentant
La société HAMMERSON Marseille
domiciliée 44, rue Washington 75408 PARIS Cedex 08
et inscrite au RCS Paris sous le numéro 479 145 591
(ci-après "*HAMMERSON Marseille*")

d'autre part

ci-après la "*Partie*" ou ensemble les "*Parties*"

PREAMBULE

(A) Par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2009, la société HAMMERSON France SAS, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 44, rue de Washington à Paris (8^{ème}), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 702 024 803, a acquis auprès de la société FORUM INVEST Luxembourg 100 % des actions de la société HAMMERSON Marseille (anciennement dénommée FORUM INVEST France Marseille), elle-même propriétaire de 100% des parts de la société HAMMERSON Les Terrasses du Port SCI (anciennement dénommée FORUM INVEST France Les Terrasses du Port SCI).

(B) Par décision de l'Associé Unique prise en date du 21 décembre 2009, FORUM INVEST France SA a démissionné de ses fonctions de gérant et a décidé de nommer la société HAMMERSON France SAS en qualité de gérant.

Il a également été décidé de modifier la dénomination sociale de la société FORUM INVEST France Les Terrasses du Port SCI en « HAMMERSON Les Terrasses du Port SCI ».

Cette société déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire ces fonctions et présente les garanties administratives et financières pour exécuter l'offre de concours N°07/1249 en date du 06 novembre 2007(cı-après "*l'Offre de Concours*").

(C) Il est prévu que la société HAMMERSON Marseille absorbe la société HAMMERSON Les Terrasses du Port SCI, dans le cadre d'une opération de fusion-absorption.

Ces dispositions sont intégrées par le présent avenant à l'Offre de Concours (cı-après "*l'Avenant*").

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

A. Substitution

Par le présent avenant la Collectivité :

- **prend acte** de la modification de la dénomination sociale de la société Foruminvest France Les Terrasses du Port SCI en « Hammerson Les Terrasses du Port SCI », d'une part ;
- **agréé** la substitution de la société HAMMERSON les Terrasses du Port SCI par la société HAMMERSON Marseille dans tous ses droits et obligations au titre de l'offre de concours à compter de la date de réalisation de la fusion, d'autre part.

B. Autres stipulations

Toutes les autres clauses et conditions de l'Offre de Concours non modifiées par le présent Avenant demeurent inchangées et continuent de trouver application entre les Parties.

Fait à Marseille, le

Lu et approuvé

**HAMMERSON
Les Terrasses du Port SCI**

HAMMERSON Marseille

**La Communauté Urbaine
Marseille Provence
Métropole**

**Hammerson France
représentée par son
Président, Jean-Philippe
MOUTON**

**Hammerson France
représentée par son
Président, Jean-Philippe
MOUTON**

**Représentée par son
Président
Eugène CASELLI**